

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3864-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC,
en sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO. 1 DE LA RÉGIE
RELATIVE AU RAPPORT SUR
LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023
DES RÉSEAU AUTONOMES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

Jean-Claude Deslauriers
Avec la collaboration de Jacques Fontaine
Consultants en énergie

Préparé pour :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 6 juin 2014

QUESTION 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Référence : [SÉ-AQLPA, Dossier R-3864-2013,] Pièce C-SÉ-AQLPA-0010, [SÉ-AQLPA-2, Document 1], p. 7.

Préambule :

« Nous recommandons à la Régie d'exiger du Distributeur la publication de données complètes et précises concernant les coûts réels du mazout dans chacun de ses réseaux autonomes. »

Demande :

1.1 Veuillez proposer un moyen de concilier cette recommandation de SÉ/AQLPA avec le besoin de confidentialité du Distributeur dans le cadre de la négociation ou des appels d'offres liés aux approvisionnements en carburant pour ses centrales thermiques

RÉPONSE DE JEAN-CLAUDE DESLAURIERS (AVEC LA COLLABORATION DE JACQUES FONTAINE)

Nous recommandons que la Régie exige du Distributeur de déposer, de façon déconfidentialisée, les données complètes et précises concernant les coûts réels du mazout dans chacun de ses réseaux autonomes pour **la période passée la plus récente** qui ne susciterait plus de besoin de confidentialité pour ses négociations courantes.

Ainsi, par exemple, HQD pourrait attendre la fin de l'hiver pour déposer les données d'avant et pendant cet hiver et qui auraient pu être sensibles lors de ses négociations.

A titre illustratif, nous soumettons à la Régie deux exemples comparables :

A) Premier exemple : le bilan en puissance pour l'ensemble des engagements et des disponibilités de HQP en fonction des besoins de la zone de réglage du Québec

La Régie de l'énergie, dans sa décision sur le plan d'approvisionnement antérieur de HQD au dossier R-3748-2010, a jugé que, deux mois après le début de l'hiver, l'on pouvait déjà déconfidentialiser le bilan en puissance pour l'ensemble des engagements et des disponibilités de HQP en fonction des besoins de la zone de réglage du Québec :

[114] En conséquence, la Régie maintient le suivi administratif établi dans sa décision relative au plan d'approvisionnement 2008-2017. Ce suivi consiste à déposer, en novembre de chaque année, la démonstration que le critère de

fiabilité en puissance sera respecté pour le prochain hiver. Cette démonstration doit au minimum contenir les informations suivantes :

A) **le bilan en puissance pour l'ensemble des engagements et des disponibilités du Producteur en fonction des besoins de la zone de réglage du Québec**, tel que présenté à l'annexe C de la décision D-2005-178;

B) le bilan en puissance en fonction des besoins et des moyens d'approvisionnement du Distributeur, tel que présenté à l'annexe D de la décision D-2005-178;

C) les extraits pertinents des plus récents rapports soumis au North American Electric Reliability Corporation (NERC) (Winter Reliability Assessment) et au NPCC (Québec Area Comprehensive Review of Resource Adequacy, ou ses revues intérimaires selon l'année, Québec Area Interim Review of Resource Adequacy), que ces rapports aient été approuvés ou non par ces organismes;

D) la conciliation des données fournies aux points A, B et C.

[115] Les éléments B et C devront être rendus publics en novembre, tandis que **les éléments A et D devront être rendus publics à la fin du mois de janvier suivant.**

Source : **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3748-201, Pièce A-0072. Décision D-2011-162, Paragraphe 114, pages 38. (Souligné en caractère gras par nous).

B) Second exemple : les données sur l'hydraulicité des réservoirs de HQP qui approvisionnent HQD

Pendant longtemps, les informations sur l'hydraulicité des réservoirs de HQP étaient considérés comme absolument confidentielles, car la divulgation d'une telle information nuirait aux négociations de HQP pour l'achat comme pour la vente d'électricité sur les marchés.

Depuis quelques années toutefois, HQP a accepté d'assouplir sa position en publiant ces données avec une année de décalage. Ainsi, dans ses plans d'approvisionnements, HQD publie l'état, pour l'année antérieure, de l'hydraulicité des réservoirs de HQP qui l'approvisionnent par rapport à la moyenne du parc pour l'historique de 1942 jusqu'à cette année antérieure. Ainsi au présent dossier, le plan d'approvisionnement du réseau intégré, déposé en 2013 fournit cette information jusqu'en 2012 :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0008, HQD-1, Document 2.3, Annexe 5B, page 65.

Toutefois, il nous semble que, dans ce cas également, la période sensible pour la divulgation de l'information soit surtout l'hiver, de sorte que dès l'hiver passé, ces informations pourraient être aisément divulguées.

Hydro-Québec semble le confirmer puisque, dans son suivi du respect des critères de fiabilité déposé à la Régie, celle-ci publie dès mai 2013 l'état des stocks hydrauliques de janvier 2013 :

HYDRO-QUÉBEC DISTRUBUTION, Suivi du Plan d'approvisionnement 2011-2020, Annexe E, Hydro-Québec Production – État des réserves et de la fiabilité énergétique, mai 2013, page source http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_HQD_D-2011-162_CriteresFiabilite.html et lien du document à http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2011-162_Criteres/HQD_AnnexeA_SuiviD-2011-162_13juin2013.pdf , page 2 adobe.

* * *

Pour l'ensemble de ces raisons, nous pensons qu'Hydro-Québec Distribution devrait être en mesure de publier, **avec quelques mois d'écart seulement (et clairement moins d'une année d'écart)**, les données complètes et précises concernant les coûts réels du mazout dans chacun de ses réseaux autonomes.
